

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET LOCATION

1° : Toute commande et/ou réservation de matériel acceptée par *D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS* est considérée comme ferme et définitive. Cette commande et/ou réservation de matériel sera validée par la remise d'un **acompte** (pouvant aller de 25 % minimum à 100% maximum du montant TVAC), à la signature du **bon de commande** ou de réservation , et avec remise d'une **copie de la carte d'identité** du client.

2° : Toutes les factures *D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS* sont payables à leurs échéances respectives.

Ces échéances dépassées, les montants ou les soldes restant dus, seront majorés d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 10 % (avec un minimum de 50,00€) à titre de dommages et intérêts, sans mise en demeure préalable.

3° : De plus toutes les factures *D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS* sont productrices d'intérêts au taux légal de 10% lan, à dater du jour de leurs échéances, sans mise en demeure préalable.

4° : Aucune des conditions générales des fournisseurs ou clients de *D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS* ne pourront nous être opposable ,si ce n'est moyennant notre accord préalable et écrit.

5° : Le matériel ou marchandises voyagent toujours aux risques et périls du client, même si le transport est effectué par nos soins, même si le transport est franco.

Le client reste personnellement responsable des vols, dégradations ou tout autre dommage subit par la marchandise dès le moment ou elle quitte notre adresse.

Il assume l'entière responsabilité quant aux autorisations à obtenir et aux taxes à payer relatives à la marchandise achetée

6° : Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Un retard de livraison ne peut en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts, ni à l'annulation de la commande.

7° : Les livraisons « express » sont toujours à charge du client.

8° : S'il y a une garantie sur la marchandise vendue, elle se limite cependant à celle donnée par le constructeur.

Toute panne ou défaut survenant durant la période de garantie ne pourront donner lieu à un dédommagement de quelque nature qu'il soit. En vue d'appliquer la garantie, la marchandise doit être renvoyée à notre adresse, tous frais de port à charge du client.

Une fois réparée la marchandise sera mise à disposition du client à notre adresse et/ou pourra lui être expédiée à ses frais.

9° : Le matériel et/ou les marchandises vendues ou livrées ou fournies, restent la propriété de *D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS* jusqu'à leur paiement intégral.

Toute réclamation relative aux fournitures et services de *D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS* n'est recevable que si elle est faite par courrier recommandé, dans les cinq jours suivant la réception des fournitures et services.

Passé ce délai, ils sont censés être agréés définitivement.

10° : En cas d'annulation de commande une somme pouvant aller jusqu'à 80 % du montant total TVAC sera due à titre de dédommagement.

CONDITIONS PARTICULIERES DE LOCATION.

11° : Le client déclare avoir reçu en location et sous sa seule responsabilité le matériel décrit sur le bon de commande, en parfait état de fonctionnement. Il s'engage à respecter les conditions de ce marché à savoir :

12° : Sauf moyennant notre accord préalable et écrit, le solde total de la location sera payé et une caution de 200.00€ minimum (chèque certifié ou espèces) sera remise à *D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS*, à l'enlèvement. En cas de la livraison du matériel ce solde devra être payé à *D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS*, au maximum dans les deux jours précédents la date de livraison prévue.

13° : En cas de désistement ou d'annulation de la location au plus tard 72 heures avant l'enlèvement ou la livraison du matériel, l'acompte et/ou caution ne sera pas remboursé et un dédommagement pouvant aller jusqu'au paiement complet, du montant total TVAC de la location sera dû à *D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS*.

14° : Le matériel est testé avant sa sortie en location. La prise en charge par le client implique l'acceptation du bon fonctionnement.

(!! aucune réclamation au retour !!).

15° : Le client est sensé connaître le fonctionnement du matériel loué. Il s'engage à l'utiliser en bon père de famille et à le restituer dans un état impeccable aux jours et heures prévus sur le bon de commande. Toute inexécution de cette clause expose le client à nous devoir des frais de dommages et intérêts important, qui seront arbitrés par les tribunaux compétents, sans préjudice de notre droit, à réclamer en supplément, en cas de rentrée tardive du matériel loué, la somme journalière majorée de 50%, et ce par jour de retard.

D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS, se réserve le droit, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, de reprendre le matériel loué, tous frais de démontage, transports, huissiers... étant à charge du client.

16° : Le client est tenu pour responsable du matériel loué dès son départ de nos locaux, même si le transport et/ou l'installation sont effectués par *D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS*. Il est tenu de s'assurer contre le vol, les dégradations....

17° : Les câbles sont fournis enroulés et attachés. Ils seront restitués dans cet état, correctement roulés et attachés ; nettoyés et sans trace de bande adhésive. Si ce n'est pas le cas, un supplément d'1euro TTC (minimum) par mètre de câble sera facturé.

18° : *D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS* dispose de huit jours à dater du retour du matériel afin de procéder à la vérification complète de son état et bon fonctionnement.. La caution sera rendue au client après ce délai et solde des comptes.

19° : Il est interdit au client, de faire des modifications quelconques au matériel loué. Toute réparation, remise en état (y compris les griffes) et nettoyage, seront facturées au client endéans les quinze jours ouvrables suivant la vérification, et sera payable au comptant.

20° : Tout appareil manquant ou endommagé (y compris les accessoires, câblage, ampoules...) est considéré comme neuf et sera facturé au client au prix catalogue en vigueur à ce jour.

Après utilisation, le client laissera toujours refroidir le matériel, avant de le manipuler.

21° : Le client s'engage à ne pas mettre en cause sous quelque forme que ce soit la responsabilité de *D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS* en cas de dommage et d'accident pouvant résulter de la mauvaise utilisation du matériel, de sa perte, de son vol....

22° : Le matériel loué est et demeure la propriété insaisissable de *D&D CONSORTIUM EUROBUSINESS*.

Ces présentes conditions générales (FEVRIER2010) annulent et remplacent nos précédentes conditions générales.

En cas de litiges, seuls les tribunaux de Charleroi seront compétents.